



## divorce et remboursement de capital sur des biens communs

Par **dengo74**, le **23/09/2010 à 13:39**

Bonjour

nous allons avoir rendez-vous chez un notaire en vue de la liquidation des biens communs. Ma future ex-femme rachète la maison, et nous devons officialiser cela devant notaire puis après continuer la procédure de divorce. La partie adverse demande le versement de ma part qu'au prononcé du divorce.

Ma part a déjà été fortement amoindrie dans le but de trouver une sortie rapide de cette situation. Quelles sont mes garanties que les procédures de divorce se feront dans un délai raisonnables, afin que je puisse récupérer mon capital rapidement?

Quand est-il du crédit qui court jusqu'au prononcé du divorce, est-il qu'à sa charge ?

Puis-je garder une hypothèque sur la maison?

Merci,

Denis Goschler

Par **Domil**, le **23/09/2010 à 13:54**

Vous divorcez, donc vous avez un avocat. Il est le plus à même de répondre. Là, on ne sait même pas quel type de divorce vous faites

Par **dengo74**, le **23/09/2010 à 14:44**

Divorce à la demande d'une des parties et accepté par l'autre... Je suis d'accord mais connaître un avis de quelqu'un d'autre permet des éclairages liés aux expériences des uns et des autres. Un parallèle avec la médecine que je connais bien.

La loi est la loi mais elle est très compliquée... et est quelquefois laissée à l'interprétation. Et comme dans toute interprétation, il y a ceux qui chantent et ceux qui paient le prix des places....

Par **Domil**, le **23/09/2010 à 15:13**

Le cas du crédit doit être réglé en même temps que la cession de la maison. S'ils refusent,

vous refusez de signer la cession.

Vous êtes dans le cadre, pour l'instant, d'un partage à l'amiable, donc ...

Vous avez eu l'ONC ? l'instance de divorce a été introduite si l'ONC a été faite ? Les délais dépendent aussi de l'encombrement du TGI dont vous dépendez, d'où l'intérêt de demander à l'avocat : lui connaît son TGI

Par **soeur de coeur**, le **23/09/2010** à **18:10**

Moi aussi j'ai été ds cette situation, mais c moi qui suis restée ds la maison, ai continué à payer le crédit et cela pendant prèsqu'un an.

Divorce prononcé, seulement 4 mois après mon ex a eut sa part (la soulte), ça se passe chez le notaire. Bon courage